

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75001
Objet
CONCESSION
VOÛTES DU PORT; TARIFS

DATE DE CONVOCATION

14 août 1975

DATE D'AFFICHAGE

14 août 1975

Nombre de conseillers
en exercice

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le vingt et un août à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur le LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TESTARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,
BUCLET, DUPUIS, RUYARD, GUILLE, DOIREAU, LACEAUD, BROTEAU, BOUCHET,
TAN, LAFFITE, MAURICE, BOUTET -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MAULLET par Melle FOUCHE
DELAIR par M. BARRIÈRE

Absents : MM. LAUDE, RIVIERE, GARNIERAN, DONSO, BERLAND, PAPERAN,
Mme PAVENET, Mme SIDAN

M. Monsieur TESTARD a été élu Secrétaire.

Les représentants des concessionnaires de voûtes reçus par
MEBARDE, le vendredi 4 Juillet 1975 ont exprimé le désir de voir
réduire le montant de la redevance fixée par délibération du
Conseil Municipal du 21 février 1975 car, selon leur propre
expression " la situation du port se dégrade d'année en année, les
investissements qui ont été faits sont sans commune mesure avec
le bénéfice qu'ils peuvent aujourd'hui en dégager " .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission Municipale des Finances, en
date du 18 août 1975 proposant le maintien des prix fixés par
la délibération susvisée,

CONSIDERANT que les nouveaux prix ont été établis en
tenant compte de l'évolution de l'indice du coût de la construction
entre le 1er Juillet 1964 et le 1er Janvier 1975 et que les
concessionnaires n'ont plus à supporter les frais d'habillage des
voûtes qui leur avaient été imposés dans le premier contrat .

CONSIDERANT que certains concessionnaires ont déjà signé
le nouveau contrat,

./.....

DECIDE

- de confirmer sa délibération du 21 février 1975 relative aux TARIFS de concession des voûtes du Port

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre *M.* les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD
GUY TETARD

